

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023 Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 077-217704949-20230622-DELIB2023_040-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convocation | Le vingt-deux juin deux mil vingt trois à 20 h 30, |
|---|---|
| 13/06/2023 | |
| Date d'affichage | Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire. |
| 13/06/2023 | |
| Nombre de conseillers : | Etaient présents(es): Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRAUN-BRIOIS, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Elisabeth FRONTIN, Pascale PAL |
| En exercice23 | formant la majorité des membres en exercice. |
| Présents17 | Absents excusés avec procuration : Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN, |
| Votants20 | Nicolas POUZET à Alain MOMON, Maud THOURY à Daniel DESSOGNE |
| | Absent(s): Sébastien PELLERIN, Alain GUYONNET, Gerty EMBOULÉ. |
| Réf : 2023-040 | Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON |
| Objet : Recrutement de 2 emplois non permanents à la Maison de l'Enfant | |
| Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/06/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/06/2023 | |
| Le Maire, | |
| A. MOMON | |

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Recu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 077-217704949-20230622-DELIB2023_040-DE

Réf: 2023-040- Recrutement de deux emplois non permanents à la Maison de l'Enfant

Madame Brigitte GOUYON, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et du périscolaire, rappelle au Conseil municipal que l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois, renouvellement compris.

Expose également que des modifications dans l'organisation du service Animation sont à prévoir pour les semaines à venir.

Aussi, en raison de l'accroissement d'activité, il est proposé au Conseil municipal de créer deux emplois non permanents avec des échéances différentes, afin de venir renforcer l'équipe d'animation en place.

Entendu, Madame Brigitte GOUYON, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et du périscolaire,

- **Proposer** qu'un premier emploi non permanent soit créé du 10 au 28 juillet 2023,
- **Proposer** qu'un second emploi non permanent soit créé du 31 juillet au 4 août 2023 et du 21 au 31 août 2023,
- **Exposer** que ces emplois non permanents seront à prévoir sur le grade d'Adjoint territorial d'animation dont la durée hebdomadaire de service sera à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la création de ces deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint territorial d'animation, à temps complet, pour effectuer les missions d'agent d'animation à la suite de l'accroissement saisonnier d'activité, pour une durée respective de 14 jours.
- Que la rémunération sera fixée par référence à l'échelon 01 du grade d'adjoint territorial d'animation.
- Que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27/06/2023



Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON